

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Convocation en date du 04 septembre 2017, affichée le même jour.

Ordre du jour :

- 1) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal ;
- 2) Approbation du Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service Eau et Assainissement ;
- 3) Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section C N° 391 ;
- 4) Cession d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section D N° 929 ;
- 5) Bail avec TDF portant sur les parcelles cadastrées section A N° 1594 et 1596 ;
- 6) Mise en souterrain des réseaux de télécommunications du hameau de Condamine : signature d'une convention avec Orange ;
- 7) Admission en non valeurs de produits irrécouvrables ;
- 8) Rapport de gestion 2016 relatif à l'activité de la SEMCODA ;
- 9) Modalités d'établissement des impôts directs locaux pour 2018 ;
- 10) Attribution de récompenses aux bacheliers et sportifs méritants ;
- 11) Reprise d'une portion d'assainissement au hameau de Condamine : maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'avant-projet ;
- 12) Informations et questions diverses.

Etaient présents : Mesdames BLANC, DEFRADAS, ECOCHARD, ESCODA, LAMBOROT et MELLADO ;

Messieurs CALAMAND, JANOT, LOMBARD, PATIN, et TERRASSON

Etaient excusés : Madame GONDCAILLE, Messieurs DE MARCH et REYNIER

Etait absent : Monsieur PAOLASSO

Monsieur JANOT est désigné comme secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 20 heures 00. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Les membres du conseil municipal ont été destinataires des comptes-rendus des conseils communautaires en date des 23 mars et 31 mai 2017.

☞ Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la précédente séance du conseil municipal, en vertu des délégations qui lui ont été consenties.

1) Marchés :

N° décision et date	Décision / Objet du marché	Attributaire	Montant HT en €
2017051 le 08/09/2017	Achat d'un support plafond pour vidéoprojecteur	PAVIOT SAS	124,17

- 2) **décision 2017050 en date du 04 août 2017 d'accepter le don de 30 € effectué par Monsieur Didier BARBERAT au profit de la commune de Samognat.**

☞ **Approbation du Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service Eau et Assainissement**

Présentation du rapport par Madame le Maire, ce rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

☞ **Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section C N° 391**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir la parcelle située sur le territoire de la commune de Samognat et cadastrée « Molard Charveyron » section C N° 391 d'une superficie de 61 603 m² au prix de 1 000 € l'hectare soit un prix total de 6 160,30 € ; autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition ; dit que les frais d'acte notarié seront supportés par la commune de Samognat.

☞ **Cession d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section D N° 929**

Le Conseil Municipal accepte de céder, en cas de réalisation des travaux dans la traversée de Samognat, environ 20 m² de la parcelle D 929, les frais de division et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

☞ **Bail avec TDF portant sur les parcelles cadastrées section A N° 1594 et 1596**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail avec TDF.

☞ **Mise en souterrain des réseaux de télécommunications du hameau de Condamine : signature d'une convention avec Orange**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis ainsi que la convention à signer avec la société Orange pour sa part de travaux nécessaires à la mise en souterrain des réseaux de télécommunication à Condamine. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et le devis présentés.

☞ **Admission en non valeurs de produits irrécouvrables**

Le Conseil Municipal décide l'admission en non valeurs de produits du budget Eau et assainissement s'avérant irrécouvrables.

☞ **Rapport de gestion 2016 relatif à l'activité de la SEMCODA**

Madame le Maire présente le rapport, le Conseil Municipal en prend acte.

☞ **Modalités d'établissement des impôts directs locaux pour 2018**

Le Conseil Municipal ne modifie pas les modalités d'établissement des impositions directes locales pour 2018.

☞ **Attribution de récompenses aux bacheliers et sportifs méritants**

Comme l'année passée le Conseil Municipal décide de féliciter les bacheliers ayant obtenu leur diplôme avec mention lors de la session 2017, ainsi que les jeunes sportifs de moins de 25 ayant obtenu des résultats au moins au niveau départemental. Pour recevoir ces récompenses, ces jeunes devront se faire connaître en mairie, et être obligatoirement **présents ou représentés à la présentation des vœux du Maire.**

☞ Reprise d'une portion d'assainissement au hameau de Condamine : maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'avant-projet

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention de mission de maîtrise d'œuvre établie par l'agence départementale d'ingénierie pour les travaux de reprise d'une portion du réseau d'assainissement dans la traversée de Condamine.

Elle informe qu'elle envisage de n'accepter qu'une partie des prestations proposées.

☞ Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de don pour secourir les victimes de l'ouragan IRMA.

☞ La réception partielle des travaux de la résidence Joséphine sont prévus le 14 septembre.

☞ Concernant la fibre optique, les travaux sont terminés, mais la mise en service commerciale ne peut se faire dans l'immédiat, une réunion publique sera organisée par le syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication.

Samognat, le 18 septembre 2017, pour affichage.

Le Maire



Annie ESCODA

